



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 45469

Texte de la question

M. Marcel Bonnot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur syndrome d'Asperger ou autistes de haut niveau. En effet, le collectif A4 sollicite la création d'une journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger. La date retenue par le collectif A4 serait le 18 février, date de naissance de Hans Asperger, médecin autrichien qui a le premier décrit ce syndrome. Le syndrome d'Asperger est un trouble envahissant du fonctionnement du développement: il s'agit d'une forme d'autisme, sans déficience intellectuelle. Les principales perturbations pour les personnes atteintes de ce syndrome touchent la vie sociale, la compréhension et la communication. Or ce syndrome est particulièrement méconnu en France. Diagnostiquées tardivement, les personnes atteintes de ce syndrome ne se voient proposées aucune prise en charge adaptée. La création d'une journée nationale permettrait de faire connaître à un large public le syndrome d'Asperger, et permettrait ainsi, grâce à une meilleure information auprès du grand public de diagnostiquer au plus tôt les enfants Asperger, de faciliter leur intégration et leur prise en charge. Il lui demande si le Gouvernement envisage d'instaurer le 18 février en tant que journée nationale dédiée au syndrome d'Asperger.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Bonnot](#)

Circonscription : Doubs (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45469

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12765

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)